

Bulletin de la vie communale

Veaugues

Octobre 2017

N°9





Valgiciennes, Valgiciens,

Déjà l'automne !

Les feuilles mortes ne se ramasseront bientôt plus uniquement à la pelle mais également au souffleur. Le matériel évolue pour plus de confort de travail des agents. L'interdiction d'utiliser des produits chimiques de traitement a conduit le conseil municipal à opter pour un équipement nouveau : brosse de désherbage, débroussailleuse, houe à roue... Ces outils répondent aux critères d'octroi de subventions sur les opérations «zéro phyto» et seront achetés en partie dès cette fin d'année. Une convention a également été signée avec Jalognes pour le passage de la balayeuse selon les besoins.

Les travaux du cabinet médical sont bien avancés, les délais d'intervention des artisans sont respectés. Les infirmières et la pédicure-podologue seront les premières à intégrer les locaux dès le mois de novembre, si tout va bien.

Des annonces sont parues sur différents sites internet spécialisés pour trouver un médecin... Les communes qui cherchent un praticien, sont concurrentes et certaines affichent des avantages, des primes pouvant aller jusqu'à 30 voire 50 000 euros ! Les tarifs des cabinets de recrutement ont doublé : en 2015, lors de l'élaboration de notre projet, 8 000 euros ont été prévus pour le recours à ce service. Aujourd'hui, il faut compter 15 000 euros ! Avec le risque de voir repartir le médecin trouvé par ce biais, attiré ailleurs par une proposition plus alléchante. Et pourtant, Veaugues est une commune où sont réunis tous les commerces et services de proximité, dans un environnement de qualité. Vous en êtes les meilleurs ambassadeurs ! Faites circuler l'information autour de vous ! Il se trouvera peut-être un ami d'un ami qui connaît un ami dont le petit dernier est étudiant en médecine à Limoges ou Dijon, qui apprécierait s'installer en milieu rural dans un local neuf à loyer modéré, en lien avec des collègues par le haut débit internet exceptionnel sur le secteur, qui dessert, et c'est sérieux, le 6 rue du 8 mai 1945...

Nous allons vers la nécessité de travaux de rénovation importants à l'école, la salle des fêtes et l'église. Pour cet édifice culturel, les subventions ne sont mobilisables auprès de la Fondation du Patrimoine qu'au travers l'existence d'une association dédiée à ce sujet. Cette association devrait collecter des fonds par l'organisation de manifestations, d'une souscription ou autres suggestions, pour un minimum de participation financière aux travaux. J'en appelle à votre imagination et votre mobilisation ! Il faut créer cette association, intermédiaire privilégié pour les investissements indispensables. Par an, le budget communal peut dégager

5 000 euros pour la toiture, l'ensemble représentant environ 100 000 euros, il faudra quelques temps et inévitablement, de toute façon, vendre des biens comme le presbytère... avant qu'il ne s'écroule !

Le réseau d'eau potable est une préoccupation. La commission s'active parfois la nuit pour détecter les fuites. Je vous remercie d'accepter quelques coupures nocturnes. Ces sorties des conseillers courageux et dévoués, il faut le reconnaître, ont permis la localisation et donc la réparation des canalisations défectueuses. Mais toutes les fuites ne se détectent pas de cette manière. Notre niveau de consommation reste élevé, des travaux restent à faire et parfois nécessitent une tranchée en travers de la route, d'où la difficulté d'entreprendre une réfection du bitume de certaines rues. Le changement des compteurs à raison de 50 par an a apporté également son lot de détection de dysfonctionnement.

Le service au public s'est étendu avec l'ouverture de l'Agence Postale Communale le lundi de 9 h 30 à 12 h 30 comme les autres jours. Les administrés peuvent également obtenir auprès des agents communaux présents en mairie, des informations diverses, réserver la salle des fêtes, laisser des messages au secrétariat, prendre les tickets de cantine réservés entre-autres.

En mairie, des livres de la bibliothèque sont proposés à emporter, à la façon des boîtes à livres disposées sur le domaine public dans quelques villes et villages. Ils ont quitté les rayonnages pour laisser la place aux nouvelles acquisitions et sont destinés au conteneur de tri sélectif. Mais ils sont en bon état... avis aux amateurs de romans, à prendre sans rapporter !

Une nouvelle organisation du stationnement rue de la Gare sera prochainement expérimentée et un aménagement végétalisé, étudié. Il s'agit essentiellement de rendre aux piétons leur espace de cheminement et de favoriser le parking sur la chaussée. Les habitudes seront inmanquablement remises en cause.

Je vous souhaite déjà et le conseil se joint à moi, de bonnes fêtes de fin d'année. Les vœux vous seront présentés le 6 janvier 2018 à 19 h.

D'ici là, portez-vous bien, je reste à votre écoute et réponds dans la mesure de mes possibilités à vos questions.

Le Maire
Sophie Chestier

Séance du 27/01/2017

- **Modification du régime indemnitaire** : la mise à jour des indemnités dont bénéficient les agents communaux a été effectuée. Elle fait suite à la réforme des carrières de la fonction Publique Territoriale, les indices et montants ayant été augmentés.

- **Médecine préventive** : après analyse d'offres concernant les visites médicales obligatoires du travail, la proposition de la MSA a été retenue. Une convention sera signée pour 3 ans.

- **Emprunt** : en vue de l'aménagement du cabinet médical, un emprunt est nécessaire. Après comparaison, un prêt au Crédit Agricole sera contracté pour 80 000 euros sur 15 ans à 1,38%.

- **Bureau de contrôle** : l'organisme Bureau Véritas a présenté le devis le moins élevé pour les missions de diagnostic amiante, contrôle technique et coordination santé du chantier pour un montant de 4 635 euros HT.

- **Captage du Moulin à Vent** : en réponse au courrier de l'ARS sur le devenir du captage, le conseil municipal renonce à la production d'eau potable depuis ce site dont la remise en état et la protection seraient trop onéreuses.

- **Travaux à l'école** : l'isolation thermique par changement des huisseries et abaissement des plafonds est indispensable au confort des enfants et des enseignants. Des devis ont été établis pour un montant de 24 900 euros HT. Des subventions seront demandées.

Séance du 07/04/2017

- **Les comptes de gestion** des budgets du CCAS, de la commune et du budget «eau et assainissement» ont été vérifiés, ne présentent aucune anomalie, ni écart avec les enregistrements comptables. Ils sont approuvés.

- **Compte Administratif du CCAS** : le CCAS ayant été dissous le 01/01/2017, l'excédent de fonctionnement de 1157,39 euros est affecté au budget communal, de même pour l'excédent d'investissement de 452,73 euros.

- **Compte administratif du budget communal** : malgré une baisse de dotation globale de fonctionnement de 10,6% par rapport à 2015 et 4 000 euros de recettes fiscales en moins du fait d'exonérations, un excédent de fonctionnement sur 2016 est dégagé à hauteur de 73 930,80 euros dont 45 081,83 euros couvrent les besoins en investissement de l'exercice.

- **Les taux de fiscalité locale** avaient été augmentés en 2016. Ils sont maintenus en 2017 à 20,18 en TH, 13,77 en TFB, 28,11 en TFNB et 25,09 CFE pour une recette attendue de 244 289 euros sous réserve de maintien effectif des bases d'imposition.

- **Le Budget Primitif** pour 2017 est présenté à l'équilibre pour un montant de 599 220,33 euros en fonctionnement et 317 830,62 en investissement. La dotation DGF est en baisse de 5,27%, un emprunt de 80 000 euros a été contracté pour l'aménagement du cabinet médical. Selon les subventions obtenues, des travaux sont envisagés à l'école, en éclairage public, au terrain de foot et à la salle des fêtes. Est en cours, une réflexion concernant la gestion des espaces verts, la préservation de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie et l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique. Les trottoirs seront rénovés dans la rue de la Gare pour un plus grand confort des piétons. Le stationnement des véhicules sera matérialisé sur la chaussée.

- **Le compte administratif du budget «eau et assainissement»** montre un excédent de fonctionnement à hauteur de 56648,56 euros sur l'exercice. Le résultat cumulé de 233 771,05 euros couvre 50 273,97 de besoin d'investissement.

- **Le budget primitif «eau et assainissement»** de 2017 reconduit les prévisions de 2016 avec un montant équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 309 789,43 euros pour le fonctionnement et 289 183,41 euros en investissement. Des travaux sont nécessaires sur le réseau, des fuites trop nombreuses et difficiles à détecter ont conduit à un achat d'eau non refacturé d'un montant de 27 000 euros en 2016.

- Une **motion** est adoptée pour le retour aux critères communaux du **classement en Zone de Revitalisation Rurale** qui permet notamment aux professions médicales de bénéficier d'exonération fiscale à l'installation. Avec la réforme, la commune de Veaugues qui était en ZRR, s'en trouve exclue ainsi que 106 autres communes du département.

- Le principe de **mise en vente des parcelles** ZP 64, 65, 66, YW 37,35, YL 18, YK 22 est accepté.

- Evènement : le 1^{er} mai aura lieu le championnat départemental des écoles de vélo sur circuit fermé dans le bourg. La circulation sera interdite et déviée.

- **Le school bus de «toutes voix dehors»** s'installera sur la place de l'église, le 21 mai à 15 h pour un concert choral gratuit.

- Commémoration du four à chaux : samedi 20 mai à 15 h, stèle route de Neuvy-deux-Clochers.

Séances des 19/05 et 30/06/2017

- **Plan REVE** : suite des travaux de rénovation de l'éclairage public avec le changement prévu des lanternes rue du Moulin d'en haut pour 2220 euros et rue de la Gare pour 2220 euros également.

- **Fauchage des accotements** : devis de 1760 euros accepté pour le fauchage par entreprise aux abords des routes goudronnées

communales et chemins ruraux et de 7472 euros pour l'arasement et curage de fossés sur la route d'Epignol avant réfection.

- **Sono autonome** : équipement d'un montant de 1580 euros HT, validé.

- **Réparations sur le réseau d'eau** : devis accepté pour un montant total de 6590 euros HT d'interventions nécessaires compte tenu de fuites conséquentes.

- **Feu d'artifice** : maintenu dans le bourg le soir du 14 juillet, d'un montant de 1340 euros HT.

- **Tracteur** : mise en vente du tracteur International 645 et du broyeur, en l'état, montant à débattre.

- **Patrimoine foncier** : vente de parcelles communales pour un montant proposé et accepté de 9 000 euros.

- **Affouages** : les lots tirés au sort en 2016 ont donné peu de bois qui ne sera pas facturé. Pour bénéficier d'un nouveau lot en 2017, il faudra cependant avoir coupé le lot de 2016 avant le 1^{er} décembre 2017.

- **FPIC** : une décision modificative budgétaire est nécessaire au paiement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Initialement prévu à hauteur de 4500 euros, ce sont finalement 8950 euros qui devront être payés par Veaugues.

C'est sur l'investissement que sera prise cette somme complémentaire, remettant en cause les nécessaires travaux de toiture du vestiaire au terrain de foot.

- A compter du 1^{er} septembre, l'**Agence Postale Communale** installée en mairie, sera ouverte les lundis de 9 h 30 à 12 h 30. Ce service de proximité sera ainsi accessible **du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30**. L'agent communal en charge de l'APC aide également au secrétariat et au ménage des locaux.

- **Activités Périscolaires** : le fonds de soutien étant assuré pour l'année scolaire 2017/2018 sous réserve de la conclusion d'un Projet Educatif Territorial, la semaine à 4.5 jours est maintenue. Les TAP se dérouleront les mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 gratuitement.

- **Projet éolien de Montigny-Jalognes** : l'impact paysager a été évoqué ainsi que la candidature à l'UNESCO. Reste posée la question des recettes non négligeables pour les communes dans le cadre d'installations de production d'énergie renouvelable.

- Adhésion à la compétence hydraulique du bassin des Saldres pour la partie nord de la commune, cotisation pour 2017 s'élevant à 143.33 euros. L'objectif est la restauration écologique des cours d'eau.

Séance du 20/09/2017

- **Budget général** : la solidarité s'étant exercée au sein de la Communauté de communes, il est décidé de réaffecter les 4500 euros attribués à l'augmentation du FPIC, à l'investissement.

Les Echos du Conseil Municipal

- **Budget Eau et Assainissement** : compte tenu des travaux engagés pour la réparation des fuites d'eau sur le réseau d'eau potable, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire à hauteur de 10 000 euros.

- **RPQS Eau potable** : le rendement du réseau s'est amélioré suite à des recherches intensives de fuites et une sensibilisation des abonnés par la mise en place d'un auto-relevé.

- **RPQS Assainissement** : les travaux réalisés sur la station d'épuration permettent une amélioration de la qualité des eaux de rejet.

- **Conformité électrique du clocher** : faute de financements suffisants, le devis de 4060,95 euros est refusé.

- **Plan REVE** : les travaux se poursuivent avec le remplacement des lanternes rue du Moulin d'en Haut pour 1780,80 euros de participation communale, route de Neuvy pour 1344 euros et rue de la Gare pour 2422,11 euros. Le choix s'est porté sur une qualité classique et non LED en raison de l'enveloppe budgétaire limitée pour ces travaux et l'équité de traitement de toutes les voies.

- **Convention transport de cantine** : signature acceptée d'une convention avec le Conseil régional pour une prise en charge à 50% des frais de desserte liée au service de restauration scolaire.

- **Groupes de travail** : sont mis en place deux nouvelles commissions, l'une concernant les fêtes et cérémonies en remplacement du CCAS dissous, l'autre mobilisée sur le PLUi avec un élu référent : Sylvie Thiroit.

Les grandes lignes du Conseil Communautaire Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Séance du 02/02/2017 à Saint-Satur

Sont attribuées par le Président **les délégations aux vice-présidents** :

- 1^{er} VP : Marie-Christine BERGERON, maire de Léré : finances, subventions, appels d'offre

- 2^e VP : Jean-Claude RIMBAULT, maire de Sury-es-Bois : communication, ressources humaines, infrastructures numériques

- 3^e VP : Sophie CHESTIER, maire de Veaugues : aménagement du territoire, PLUi, mobilité, santé

- 4^e VP : Jean-Michel GARNIER, adjoint Bannay : travaux, eau, assainissement, SPANC, GEMAPI, biodiversité

- 5^e VP : Chantal MILLERIOUX, maire de Le Noyer : action culturelle

- 6^e VP : Julien BARBEAU, maire de Feux : tourisme et développement économique

- 7^e VP : Tatiana LANTERNIER, adjoint Belleville-sur-Loire : action sociale, enfance, jeunesse

- 8^e VP : Rémi PIERRE, maire de Jars : bâtiments, équipements, accessibilité

Puis **les commissions thématiques** sont constituées. Le montant brut des indemnités mensuelles est fixé pour le président à 1586,98 euros et pour les vice-présidents à 793,68 euros.

Un point financier est évoqué concernant le règlement des factures pour les travaux de Le Noyer. Il ne peut être effectué pour le moment. La trésorerie est insuffisante. Les subventions n'ont pas été versées.

Séance du 30/03/2017 à Barlieu

Sont désignés les membres des différentes instances.

Une motion est prise à propos des zones de revitalisation rurale dont sont exclues toutes les communes de la nouvelle communauté du fait du critère de tri basé sur le revenu fiscal de celle-ci. Il est élevé par la présence de la centrale nucléaire à Belleville-sur-Loire.

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont revus et les postes d'animateurs sont créés pour répondre aux besoins des vacances scolaires.

L'exercice du droit de préemption urbain est délégué aux communes pour les zones d'habitat mais conservé en communauté pour les zones économiques.

Les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC qui exerce sur le territoire du Val de Loire, sont revus. La régie de l'aire de camping-cars de Vailly est ouverte.

Un audit financier est demandé aux services de l'Etat, un débat d'orientations budgétaires sera organisé.

Séance du 13/04/2017 à Belleville sur Loire

Les comptes de gestion des trois communautés de communes sont votés à l'unanimité. Le compte administratif de la CdC cœur du Pays fort est refusé. La cour régionale des comptes sera saisie.

Séance du 20/04/2017 à Menetou-Râtel

Les tarifs des hébergements touristiques sont votés pour le site de la Balance et les postes de saisonniers sont créés pour la piscine de Saint Satur.

Les taux de taxes sont votés : 1,98 en taxe habitation, 1,38 foncier bâti, 4,25 foncier non bâti, 1,66 cotisation foncière des entreprises.

Le budget primitif est voté à hauteur de 4 317 875,46 euros en fonctionnement et 851 017,66 euros en investissement.

Séance du 29/06/2017 à Savigny-en-Sancerre

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est prescrit. Les modalités de collaboration des communes sur le sujet précisent, entre autres, qu'un référent par commune devra

être choisi. Cette personne sera relai des remarques et commentaires du conseil vers les groupes de travail thématiques.

Les postes d'instructeurs en droit des sols sont ouverts pour la création du service urbanisme.

Séance du 10/07/2017 à Saint-Satur

La répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales ou FPIC est délibérée et recalculée après un apport de 150 000 euros de Belleville. Ainsi les communes du Sancerrois ont le même niveau de FPIC à payer qu'en 2016, les communes du Pays Fort en payent alors qu'elles en recevaient et les communes du Val de Loire en paient moins.

Séance du 28/09/2017 à Menetou-Râtel

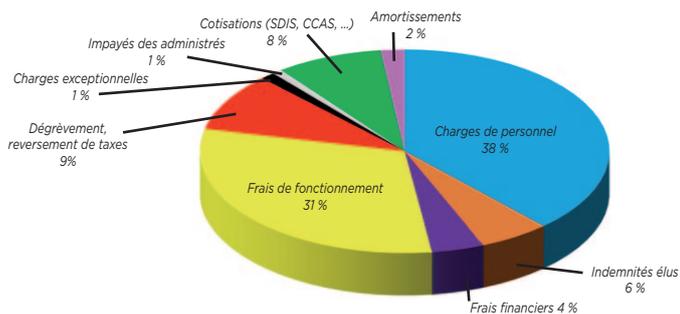
Le service urbanisme est créé et installé à Léré. Après une période de transition avec la DDT, il sera opérationnel vers le 15/11/2017. Le devis du logiciel d'instruction SISTEC est validé pour un montant de 13 560 euros TTC.

La maison du carrefour du Sainte Gemme en Sancerrois pourrait avoir trouvé acquéreur pour 4 500 euros.

La compétence numérique est adoptée afin de permettre le déploiement de la fibre optique et la montée en débit de secteurs inaccessibles à la fibre. La communauté doit adhérer au syndicat Berry Numérique qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations d'équipements.

L'année 2017 en chiffres

Commune - Dépenses 2016

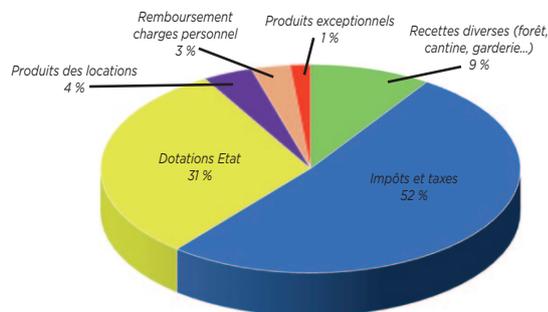


Charges de personnel : 38 %	174 235 €
Indemnités élus : 6 %	25 531 €
Frais financiers : 4 %	18 868 €
Frais de fonctionnement : 31 %	140 094 €
Dégrèvement, reversement de taxes : 9 %	42 135 €
Charges exceptionnelles : 1 %	5 203 €
Impayés des administrés : 1 %	3 696 €
Cotisations (SDIS, CCAS, ...)	38 560 €
Amortissements : 2 %	8 543 €
TOTAL	456 865 €

Les dépenses sont stables malgré la comptabilisation des impayés des administrés et des amortissements qui servent au renouvellement du matériel. Les charges de personnel ont encore baissé en 2016 suite au départ courant 2015 du garde champêtre.

L'excédent de fonctionnement (recettes - dépenses) sert à payer les investissements (éclairage public, cabinet médical, toiture de l'église...) ce qui justifie l'obligation de maîtriser les dépenses.

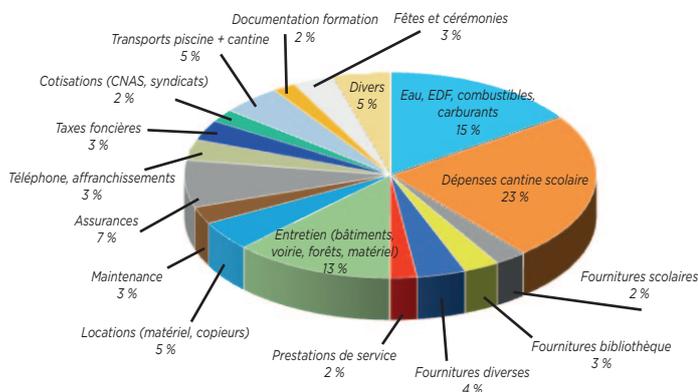
Commune - Recettes 2016



Recettes diverses (forêt, cantine, garderie...) : 9 %	49 600 €
Impôts et taxes : 52 %	273 967 €
Dotations état : 31 %	162 630 €
Produits des locations : 4 %	20 312 €
Remboursement charges personnel : 3 %	15 883 €
Produits exceptionnels : 1 %	8 404 €
TOTAL	530 796 €

Les recettes sont en augmentation par la hausse des taux d'imposition votée pour participer au financement du cabinet médical qui ouvrira en fin d'année 2017.

Dépenses fonctionnement



Eau, EDF, Combustibles, Carburants : 15 %	21 619 €
Dépenses cantine scolaire : 23 %	32 833 €
Fournitures scolaires : 2 %	3 430 €
Fournitures bibliothèque : 3 %	3 876 €
Fournitures diverses (outillage, fourn. bureau, fourn. voirie, vêt. travail) : 4 %	5 354 €
Prestations de service : 2 %	2 985 €
Entretien (bâtiments, voirie, forêts, matériel) : 13 %	17 586 €
Locations (matériel, copieurs) : 5 %	6 404 €
Maintenance : 3 %	3 803 €
Assurances : 7 %	10 392 €
Téléphone et affranchissements : 3 %	4 560 €
Taxes foncières : 3 %	4 457 €
Cotisations (CNAS, syndicats) : 2 %	2 783 €
Transports piscine + cantine : 5 %	6 603 €
Documentation, formation : 2 %	2 546 €
Fêtes et cérémonies : 3 %	4 533 €
Divers : 5 %	6 330 €
TOTAL	140 094 €

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport à 2015 en raison d'efforts sur l'entretien des bâtiments et de la voirie et de prestations de services pour l'élagage.

RPI Veaugues Jalognes Vinon Garddefort – Ecole de Veaugues

Rentrée scolaire école de Veaugues 2017 - 2018 :



Les effectifs :

Classes	Répartition par commune d'habitation					Total
	Garddefort	Jalognes	Veaugues	Vinon	Autres	
Ecole de Veaugues : Maternelle et CP	3	8	20	4	5	40
Ecole de Jalognes : CE1, CE2	2	4	9	3	1	19
Ecole de Vinon : CM1 CM2	2	5	12	1	2	22
TOTAL	7	17	41	8	8	81

A l'école de Veaugues, Floriane Chevreau a assuré la rentrée pour les Petites et Moyennes sections avant le retour de Valérie Thomas le 2 octobre. Aurélie Chêne assure la classe des GS et CP, Julie Milloux celle des CE à Jalognes et Ulric Bonnet les CM à Vinon.

Sur le RPI, les activités périscolaires ont été maintenues, les subventions étant assurées pour cette année scolaire. Ainsi les enfants ont école sur 4 jours et demi et les TAP ont lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30. Non obligatoires, gratuites, les activités sont encadrées par les agents communaux : Laurence Soulet, Caroline Roger et Dominique Delplanque. Pour plus de facilité, ces activités se passent dans la salle de motricité de l'école. Aux beaux jours, les enfants peuvent profiter de la cour pour des jeux ou des découvertes sportives. Des animations sont également organisées avec les bénévoles de la Bibliothèque municipale.



Réalisation de la commune

Annexe à Veaugues de la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Sancerre

Le projet bâti par le conseil municipal en début de mandat se concrétise enfin. L'Annexe rattachée à la MSP est en cours de réalisation.

Le conseil municipal animé par son maire Sophie Chestier a décidé, dans le respect du code des marchés publics de faire appel au maître d'œuvre, Thierry Cornille pour l'étude du projet et le suivi des travaux.

Grâce à l'élaboration d'un plan cohérent de santé territorial mené par la maison Médicale de Sancerre et validé par l'Agence Régional de Santé, Veaugues s'est vu octroyer des subventions pour un maximum souhaité à hauteur de 80 % du coût total du projet.

Les partenaires financiers sont :

- l'Etat,
- le Conseil Régional Centre Val de Loire,
- le Conseil Départemental du Cher,
- le Syndicat de Pays Sancerre-Sologne,
- la Communauté de Communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire.

Les travaux consistent en la réfection de la toiture, la remise à hauteur des évacuations d'eau pluviale, le changement des huisseries, la réalisation d'un accès pour personne à mobilité réduite, l'isolation des murs et le réagencement des locaux afin de créer 3 cabinets et une salle d'attente.

Ces cabinets seront affectés aux infirmières séjournant rue de la gare actuellement, une podologue, et enfin un médecin généraliste en cours de recherche active.

Le conseil municipal met tout en œuvre pour trouver ce dernier.



Les pompiers «à la manœuvre» le 14 Juillet 2017

A l'issue de la traditionnelle cérémonie du 14 juillet, l'amicale des pompiers a proposé sur la Place du Marché plusieurs animations.

Durant l'après-midi, les enfants comme les adultes ont pu assister à des démonstrations de différents véhicules de secours et d'incendie du Centre et ont pu manier les lances à incendie. Toutes les personnes présentes pouvaient prendre part à une tombola.

En toute fin de soirée, ils ont également organisé le traditionnel bal populaire (avec restauration et boissons) succédant au magnifique feu d'artifice offert par la Municipalité.

Brocante des pompiers le 10 septembre 2017

Cette brocante s'est déroulée sur la Place du Marché avec 15 exposants.

Des rafraichissements étaient proposés aux visiteurs.

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

La caserne de Veaugues, composée aujourd'hui de 24 personnes est à la recherche de pompiers volontaires supplémentaires pour assurer dans de bonnes conditions le secours aux personnes. Un appel à candidature va être lancé très prochainement.

Les candidats seront reçus au Centre de secours de Veaugues.



Zéro phyto

La mise en cause directe des produits phytosanitaires tels que pesticides, herbicides, ... dans la pollution sournoise et mortelle des milieux naturels a incité les pouvoirs publics via la loi Labbé à interdire leur utilisation dans toutes les communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'alternative imposée est la gestion différenciée des espaces verts qui est une méthode d'entretien plus respectueuse de l'environnement et qui se base sur les cycles biologiques.

C'est une gestion qui s'adapte à chaque espace vert en fonction de son utilisation et sa localisation. Ainsi, chaque espace (rues, cimetière, stade, ...) recevra un niveau d'entretien différent avec des techniques spécifiques.

Ce mode de gestion répond à trois objectifs :

- Ecologique pour préserver l'environnement et économiser les ressources naturelles ;
- Economiques pour optimiser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'entretien des espaces ;
- Sociaux pour développer et embellir le cadre de vie et préserver la santé des usagers.

Afin d'encourager et d'aider les communes à adopter cette alternative au plus tôt, des subventions sont octroyées à la condition qu'une étude relative à un plan de gestion différenciée soit élaboré.

Pour Veaugues, Pascale Marq, Atelier-Design-Paysage, a apporté ses compétences et ses précieux conseils pour la réalisation d'un projet d'étude.

Ce dernier a permis à la commune d'obtenir les subventions de l'Agence de l'eau et Syndicat de Pays Sancerre-Sologne, à hauteur d'environ 50 % du montant pour l'achat de matériels neufs : tracteur tondeuse, binette à roue, souffleur de feuilles, débroussailluse dotée de différents outils tels que fil à désherber, brosses, ...

«Ensemble, activons les solutions Zéro phyto pour l'avenir de notre planète.»

Chantier bénévole d'éclaircie de la voie ferrée de Veaugues située en Zone Natura 2000

L'ancienne voie de chemin de fer située au sud de la commune de Veaugues abrite des milieux et espèces patrimoniaux de la région Centre-Val de Loire.

A l'origine très ouverte et composée de pelouses calcicoles, celle-ci s'est progressivement embroussaillée puis boisée, faisant disparaître une partie des milieux les plus rares.

Les pelouses calcicoles sont constituées de végétation rase, voire très rase, dominées par de petites graminées et souvent très riches en fleurs, notamment en orchidées.

Emblématiques du Berry, elles sont aujourd'hui en cours de régression, en particulier du fait de l'abandon des activités pastorales qui les maintenaient en pelouses «ouvertes».



Orchis Pyramidal



Ophrys Mouche



Orchis Homme Pendu

Quelques exemples d'Orchidées présentes sur Veaugues

Afin de restaurer les pelouses de l'ancienne voie ferrée de Veaugues, la commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire, chargé de l'animation du site Natura 2000 «Coteaux calcaires du Sancerrois», sous l'égide du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne, organise un chantier bénévole le samedi 21 octobre 2017.

Ce chantier, qui se veut convivial et ouvert à tous, sera l'occasion pour les participants de s'impliquer dans la préservation de la biodiversité.

Il sera encadré par Emmanuelle Speh, animatrice Natura 2000 au Conservatoire d'Espaces Naturels.

Le repas de midi sera participatif et tiré du sac.

De manière à optimiser l'organisation, il est demandé aux participants de s'inscrire obligatoirement auprès du Conservatoire au 02 48 83 12 94.

FESTI'VEAUGUES

Origine

Cette association Loi 1901 a été créée le 12/09/2013 afin de permettre de représenter la commune lors du comice agricole à Sancerre en 2014. Une quinzaine de personnes motivées ont réalisé un char sur le thème des chauves-souris.

L'aventure aurait pu s'arrêter là, mais l'envie d'organiser quelques manifestations à l'ambiance chaleureuse s'est inscrite dans cette logique. Les membres mettent tout en œuvre pour aider au rayonnement de notre village. Quelques nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe.

Rappel des Activités 2017

- Janvier : Pièce de Théâtre avec les Baladins de Mehun.
- Février : Repas de la Saint Vincent/Saint Blaise ouvert à tous.
- Mars : Randonnée pédestre organisée conjointement avec l'Association de Parents d'Elèves.
- Avril : L'Apéro-Concert a malheureusement dû être annulé pour soucis de santé.
- Mai : Buvette lors du championnat départemental des écoles de vélo.
- Juin : Chorale Atout Choeur avec l'ensemble de cuivres Vents de Loire.
- Août : Brocante avec marché artisanal et gourmand.

Communication

- Encart publicitaire dans la Voix du Sancerrois ;
- Des affiches d'annonces des manifestations sont exposées chez les commerçants du village (boulangerie, épicerie, bar, garage) ;
- Facebook ;
- Possibilité d'être informé des prochains événements, assemblées générales et toute l'actualité sur simple demande (festiveaugues@gmail.com).

Ressources

- Cotisations des membres adhérents ;
- Manifestations diverses.

Constitution du Bureau

Présidente : Agnès Grizard – Secrétaire : Dominique Fouquet – Trésorière : Christel Leclere-Pierre

**Bénévolat, convivialité et bonne humeur constituent les ingrédients d'une fête réussie.
Vous pouvez nous rejoindre, à tout moment, toutes générations confondues, selon vos disponibilités et envie.
N'hésitez pas à vous faire connaître. Contact : 06 21 32 71 34.**



Assemblée Générale de Festi'Veaugues du 29 septembre 2017

Manifestations prévues, à vos agendas

Organisateur	Manifestation et Date
Municipalité et Association des Anciens Combattants	11 Novembre 2017 / Cérémonie du souvenir
Amicale des Pompiers	2 décembre / Sainte Barbe
Club de La Belle Vie	13 décembre 2017 / Repas des Anciens en partenariat avec Jalognes
Municipalité	16 décembre 2017 / Repas de Noël des Anciens
Municipalité	17 décembre 2017 / Arbre de Noël
Festi'Veaugues	14 janvier 2018 / Théâtre à la salle des Fêtes
Festi'Veaugues et Notre Terroir	4 février 2018 / Saint Vincent Saint Blaise

Informations pratiques

MAIRIE - 02 48 79 24 20

Horaires d'ouverture au public : les lundis - mardis - mercredis - jeudis et vendredis : 8 h 30 à 12 h 30

AGENCE POSTALE COMMUNALE - 02 48 79 26 21 (dans les locaux de la Mairie)

Nouveaux horaires d'ouverture depuis le 1^{er} septembre : 9 h 30 à 12 h 30 du lundi au samedi

PHARMACIES DE GARDE

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à l'entrée de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique.

Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

Nouveaux horaires d'ouverture de la pharmacie de Veaugues à partir du 1^{er} janvier 2017

- Lundis, mardis, mercredis et vendredis : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h 00
- Jeudis : 9 h 00 à 12 h 00, fermeture le jeudi après-midi
- Samedis : 9 h 00 à 12 h 30, fermeture le samedi après-midi

BIBLIOTHÈQUE - 02 48 79 23 29 - Sac à livres à la Mairie

Horaires d'ouverture au public : Mardi de 17 h 00 à 19 h 00 • Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 • Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

La bibliothèque propose au public de prendre gratuitement des livres dont elle n'a plus l'utilité dans un sac situé dans le hall d'entrée de la Mairie.

N'hésitez pas à vous servir sans les ramener !

BIBLIOTHÈQUE ANNEXE DE VEAUGUES en Mairie de Vinon

Horaires d'ouverture au public : Mardi et vendredi 17 h 00 - 18 h 00

BORNE DE RECHARGE OPÉRATIONNELLE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES mise en place par la Communauté de Communes à Veaugues

Cette borne de recharge pour véhicule électrique est installée sur la Place du Marché et est en fonction. Début septembre, une démonstration de recharge et de paiement par smartphone a été effectuée par le SDE18 - Syndicat Départemental d'Énergie du Cher - à des usagers, des élus et des partenaires (constructeur, ENEDIS).

Le modèle installé à Veaugues (également à Boulleret, Léré, Saint-Satur et bientôt Sancerre) permet une recharge complète en 2 heures, cela représente une autonomie d'environ 280 kilomètres.

Une notice d'utilisation est disponible en mairie ou sur le site www.ecar18.fr

GYM

Séance tous les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30, sauf pendant les vacances scolaires.

RÉSULTATS D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Pour rappel, le captage du Moulin à vent n'est plus utilisé. Veaugues est alimenté par le SMERSE dont le siège est situé à Brécy. Ce dernier alimente 70 200 habitants.

Les résultats d'analyse 2016, affichés en mairie confirment la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée.

DÉCHETTERIE DE VINON - 02 48 79 25 71

Horaires d'ouverture d'hiver (1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h 30 à 17 h 30 • Mercredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Samedi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé à Veaugues en 2011 et facturé 20 500 euros, ce document d'urbanisme qui définit notamment les zones constructibles, s'impose à tous. Une cartographie générale de la commune indique parcelle par parcelle, le zonage de celles-ci.

Il est à observer que sur Veaugues, l'ensemble des bois est classé et protégé. Cette caractéristique, liée à l'histoire du « bon air » de la commune qui lui a valu la création de l'aérium et la qualité de son patrimoine bâti, est fondamentale.

Le paysage dans un PLU est une donnée essentielle, les critères environnementaux ont une importance capitale. La loi Grenelle guide la révision des PLU vers plus d'attention aux espaces naturels. Le PLU de Veaugues ne sera pas révisé puisque le PLU intercommunal est prescrit, c'est dans ce cadre que se fera la « grenellisation » du PLU.

Un bois qu'il soit communal, sectionnal ou privé, ne peut être mis à blanc, le défrichement et le changement d'affectation sont rigoureusement interdits. L'exploitation est soumise à une déclaration préalable, cerfa 13 404 *01, conformément à l'article L130-1 et suivants du code de l'urbanisme. Les modalités d'exploitation, le nombre d'arbres enlevés et leur remplacement sont à préciser.

La définition des espaces boisés classés est contraignante. A moins d'un plan de gestion forestier conclu par les propriétaires, les formalités administratives sont obligatoires. La re-plantation ou à défaut la régénération naturelle, est indispensable.

Ce régime de protection s'applique aussi aux réseaux de haies, identifiés sur le plan. Ces haies ne peuvent être rasées, elles constituent un maillage indispensable à la biodiversité et à la circulation des espèces animales.

Toute infraction à ces mesures de protection est soumise à sanction, article R130-22 du code de l'urbanisme. **Le PLU est accessible à tous les propriétaires, en mairie.**

Le classement des parcelles édicté par le PLU approuvé en 2011, est indiqué sur simple demande.

